

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 2387

présenté par

Mme Hamelet, Mme Robert-Dehault, M. Golliot, Mme Bouquin, Mme Lavalette, M. Chenu, M. Tonussi, M. Lottiaux, Mme Rimbert, M. Blairy, M. Le Bourgeois, M. Guitton, M. Tivoli, Mme Griseti, M. Gery, M. Evrard, Mme Dogor-Such, Mme Josserand, M. de Lépinau, Mme Bordes, M. Pfeffer, M. Dufosset, M. Muller, Mme Marais-Beuil, Mme Pollet, M. Salmon, Mme Ménaché, M. Meizonnet, M. Chavent, M. Giletti, Mme Joubert, M. Bovet, M. Bigot, Mme Florence Goulet, M. Sanvert, M. Michoux, M. Taché de la Pagerie, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Rambaud, Mme Lechanteux, M. Villedieu, M. Dessigny, M. Tesson, Mme Blanc, Mme Mélin, Mme Sabatini, M. Guinot, Mme Martinez, M. Boulogne et Mme Barèges

à l'amendement n° 2352 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 9

I. – À la fin de l'alinéa 4, substituer au taux :

« 7,5 % »

le taux :

« 6,5 % ».

II. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 5, substituer au taux :

« 15 % »

le taux :

« 6,5 % ».

III. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

«IV. – La perte de recettes pour les organismes de sécurité sociale est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à la taxe visée à l'article 235 *ter* ZD du code général des impôts »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Contrairement aux autres jeux d'argent, les paris hippiques contribuent directement à l'économie rurale et à la pérennité de l'élevage équin en France. Chaque année, environ 600 millions d'euros issus des revenus des paris hippiques sont redistribués pour financer les éleveurs, jockeys, entraîneurs, et autres acteurs de cette filière. Cette redistribution représente un soutien vital pour plus de 70 000 emplois et participe au maintien de l'activité économique dans de nombreuses zones rurales.

Dans le département du Tarn et Garonne, les trois hippodromes sont des facteurs de développement économique indéniables.

Ces acteurs économiques de premier plan font preuve d'une grande responsabilité et sont engagés dans l'amélioration des conditions de vie animales et en faveur de l'environnement.

L'hippodrome de Castelsarrasin ou l'hippodrome de Marchès, se labellise EquuRES Hippodrome à l'échelon engagement. Le label EquuRES est la première démarche de qualité en faveur du bien-être animal et de l'environnement spécifiquement développée pour la filière équine.

Ce sous-amendement vise à soutenir la filière en allégeant la fiscalité qui pèse sur elle.